



Question : déclaration LMNP liasse fiscale

Par **vscheideck**, le **21/05/2023** à **13:09**

Bonjour,

J'ai une question.

Je m'aperçois que pour mes déclarations (liasse fiscale LMNP pour régime réel) faites en 2022 (sur les revenus 2021) et en 2021 (sur les revenus 2020), je n'ai pas indiqué certaines dépenses comme étant amortissables (travaux).

Du coup, cela aurait pu augmenter mes amortissements et du coup diminuer l'impôt?

Est ce qu'il y a un moyen de rectifier?

J'ai lu que :

- 1) La déclaration faite en 2021 sur les revenus 2020 peut être modifiée jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2) La déclaration faite en 2022 sur les revenus 2021 peut être modifiée jusqu'au 31 décembre 2024.
- 3) La déclaration faite en 2023 sur les revenus 2022 peut-être modifiée jusqu'au 31 décembre 2025.